LE CRESCENT.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA
VILLE CONSOLIDÉE DE LA NOUVELLE ORLÉANS

Officiel.

CONSEIL, DES ASSISTANTS-ALDERMEN.
SEANCE DU JEUDI, 17 juin 1852.

Trois heures moins un quart, P. M., l'appel nominal ayant constaté la présence des membres dont les noms suivent :

MM. Andrews, Bailey, Eustis, Heermann, Lanata, Leeds, Mackey, Nixon, Place, Shaw, Sieweresen, Stetson, Sykes, Watkins, Wiltz et Wilson.

Absents : MM Alpuente, Barthe, Derbes, Dolhonde, Forbes, Lusto, Philbrick, Ramos, Relf et Summers—10.

M. Watkins, sur motion de M. Sykes, est appelé au fauteuil.

ORDRE DU JOUR.

La résolution suivante, qui est à l'ordre du jour, est adoptée sur motion de M. Nixon.

Résolu par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, que la résolution passée par l'ancienne ville de la municipalité No 1, approuvée le 27 février 1852, au sujet d'un chemin à construire sur la rue Claiborne, soit et demeure abrogée.

L'appel nominal, réclamé sur l'adoption de la résolution qui précède, donne le résultat suivant :

Oui : MM. Andrews, Bailey, Eustis, Leeds, Nixon, Place, Shaw, Stetson, Sykes, Watkins et Wilson—11.

Non : MM. Lanata, Mackey, Sieweressen et Wiltz—4.

Sur sa propre demande, M. Heermann est excusé de ne pas voter.

Le rapport et la résolution qui suivent, étant à l'ordre du jour, sont, sur motion, adoptés :

Le comité des rues et débarcadères, auquel avait été référée cette partie du message du maire, relativement au pavage de la rue Saint-Louis, demande à rapporter en faveur de cette mesure, et à présenter la résolution suivante :

N. E. BAILEY,
R. B. SYKES,
J. LANATA.

Résolu que le maire soit et demeure autorisé à contracter avec Thomas Hynes, comme principal, et James Kealy comme caution, pour le pavage de la rue St-Louis, entre la Levée et la rue Royale, conformément aux conditions auxquelles il a été vendu et aux spécifications et plans enregistrés au bureau du voyer.

L'appel nominal, réclamé sur l'adoption de la résolution qui précède, donne le résultat suivant :

Oui : MM. Andrews, Bailey, Eustis, Heermann, Lanata, Leeds, Mackey, Nixon, Place, Shaw, Sieweresen, Stetson, Sykes, Watkins, Willson et Wiltz—16.

Non : M. Place—1.

La motion de M. Mackey, à l'effet d'effacer le nom de M. Wiltz, du comité de police, et d'y substituer celui de M. Philbrick, est à l'ordre du jour.

M. Mackey présente la résolution suivante, comme substitut, laquelle est adoptée après dispense des règles :

Résolu que le nom de M. Summers soit effacé du comité de police, et qu'on y substitue celui de M. Philbrick.

L'ordonnance établissant un bureau de santé pour la ville de la Nouvelle-Orléans, présentée le 5 du courant par M. Andrews, est à l'ordre du jour ; mais, sur motion de M. Shaw, la prise en considération en est ajournée jusqu'à la prochaine séance.

L'ordonnance établissant des Prisons, pour l'emprisonnement et la détention des esclaves, présentée le 8 du courant, par M. Willson, est à l'ordre du jour ; mais, sur motion de M. Andrews, la prise en considération en est ajournée jusqu'à la prochaine séance.

L'ordonnance pour le gouvernement de la Prison et Maison de Travail de la ville, présentée le 8 du courant par M. Willson, est à l'ordre du jour.

La première section étant lue comme suit :

1. Qu'il soit ordonné qu'à dater de la passation de cette ordonnance, et annuellement à l'avenir, le—jour de mai, le Conseil Général élira un gardien et un député gardien pour la prison et maison de travail de la ville.

M. Willson présente ce qui suit comme substitut à la dite section, et après dispense des règles, le dit substitut est lu une seconde fois et adopté :

« 1. Qu'il soit ordonné, qu'à dater de la passation de cette ordonnance, et annuellement à l'avenir, le Conseil Général élira un gardien et un député-gardien, pour la Prison et Maison de Travail de la ville, lesquels entreront en fonctions le premier jour de mai. »

La seconde section est adoptée sans amendement.

La troisième section étant lue comme suit :

3. Il fournira un tableau annuel de toutes les dépenses encourues, du montant des ventes, des frais, etc., collectés ; ainsi qu'un tableau des prisonniers détenus, leur âge, occupations, le lieu de leur naissance, et dira s'ils étaient citoyens. Il fera également au contrôleur un compte mensuel de toutes les dépenses pour les vêtements des prisonniers et les matériaux à leur usage ; et, en garantie de la fidèle exécution de ses devoirs, il fournira une sécurité pour la somme de cinq mille piastres.

M. Leeds demande à amender en ajoutant après le mot « Travail et Prison » les mots « et de la Prison ».

Adopté.

M. Mackey demande à amender en ajoutant après les mots « juridiction compétente » les mots « cette ordonnance n'aura d'effet qu'à partir du premier jour de septembre prochain. »

Adopté.

Et l'ordonnance, ainsi amendée, est lue et une seconde fois et adoptée comme suit :

Qu'il soit ordonné que le port du quatrième District soit divisé et occupé par les navires comme suit :

Toute cette partie entre la ligne inférieure et le côté supérieur du quai de Fisk, avec les quais des rues Sixième et Septième et ceux de Labarre et Millbank, pour les navires et les bateaux à vapeur.

La partie entre le quai de Fisk et la rue sixième (à l'exception des quais sus nommés) pour les chalands, afin qu'ils puissent décharger leurs cargaisons, à l'exception d'un espace de soixante pieds au bout de la rue troisième, qui est par la présente, alloué au débarquement des poteaux ou arbres flottants.

Toute la distance de la rue sixième à la ligne supérieure du District, sera réservée au dégorgement des chalands.

Il est défendu à toutes personnes de démolir les chalands dans une autre partie du port, sous peine d'une amende de cinquante piastres, recouvrable pardevant toute cour de juridiction compétente.

Cette ordonnance n'aura d'effet qu'à dater du premier jour de septembre prochain ; et toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires à ce qui précède, sont et demeurent abrogées.

RÉSOLUTION DU CONSEIL DES ALDERMEN.

La résolution suivante est lue deux fois sur dispense des règles, et adoptée unanimement sur appel nominal :

Résolu que le trésorier de la Nouvelle-Orléans paie, sur les mandats du contrôleur, les comptes suivants :

J. B. D. Debow, frais de publication de rapport, trois cent vingt-une piastres, vingt-sous.

L. P. Catoir, réception de Kossuth, cent trente-cinq piastres, cinquante sous.

P. Boxel, pour cartouches et pour tirer le canon du soir, quinze piastres et cinquante sous.

W. C. Raymond, une boîte de chandelles de blanc de baleine, quatorze piastres et cinquante-deux sous.

Jas Belote, rafraîchissements aux juges, 20 mai, dix piastres.

P. Pajaud, lever d'une maison d'école, soixante piastres.

John P. Howard, nettoyage et rapport des polls, quinze piastres.

J. Douglass, gravure, teinture et impressions, seize piastres.

J. Williams, pour transfert d'animaux morts sur les rives du fleuve, quinze piastres.

J. Williams, nettoyage des marchés, quinze piastres.

J. Emmanuel, pour fournitures, sept piastres.

P. O. Devezin, un demi-mois de loyer de maison, cinquante piastres.

John Kniselle, pour allumer les lampes du second et du troisième ward, troisième District, quatre cent soixante-deux piastres et cinquante-six sous.

Braud, Mayer & Cie., transport d'animaux morts du Vieux Bassin, quinze piastres.

J. B. Jeanning, loyer d'une maison d'Ecole, soixante-dix piastres.

Chs Gerard, loyer d'une maison d'Ecole, douze piastres.

L. Humbrecht, pour divers, vingt-trois piastres.

John Ahern, pour allumer les lampes du troisième District, deux cent-trente-trois piastres et quatre-vingt-trois sous.

John Brien, pour pose de vitres, aux lampes, cinquante-quatre piastres et trente sous.

John Mc Vittie, meubles pour les Ecoles du second District, quatorze cent dix-neuf piastres.

Dr Greenleaf, soins médicaux à une enquête, dix piastres.

Dr Thorp, soins médicaux à deux enquêtes, vingt piastres.

Dr Durel, soins médicaux à trente-trois enquêtes, trois cent-trente piastres.

Coroner Wilkinson, enquêtes tenues dans le mois de mai, sept cent-cinquante piastres.

La résolution suivante est lue deux fois, sur dispense des règles, et adoptée :

Résolu que tous les bons qui doivent être fournis par les officiers de cette ville, pour la fidèle exécution de leurs devoirs, devront être exécutés pardevant le contrôleur.

Les résolutions suivantes sont lues deux fois, sur dispense des règles :

Résolu que le trésorier paie sur le mandat du contrôleur, à François Saulet, la somme de quatre mille cinquante-trois piastres, montant assessé comme valeur de sa propriété, laquelle obstrue l'ouverture de la rue Euphrosine, dans le premier District, conformément à la décision de la Cour Suprême rendue le 2 mars 1852.

Résolu que le contrôleur vende à l'encan, au dernier et plus offrant enchérisseur, après dix jours d'avis, toutes les bâtisses et améliorations sur la ligne de la rue Euphrosine, dans le premier District, les bâtisses devant être enlevées dans un délai de vingt jours après l'adjudication—Conditions du paiement, comptant.

L'appel nominal, réclamé sur la motion d'adopter les résolutions ci-dessus, donne le résultat suivant :

Oui—MM. Andrews, Bailey, Eustis, Heermann, Leeds, Nixon, Place, Shaw, Sieweresen, Stetson, Watkins, Willson et Wiltz—13.

Non—M. Mackey—1.

M. Sykes étant absent de la salle du Conseil, la motion est déclarée perdue, la 18me section de l'acte consolidant la ville, approuvé le 23 février 1852, exigeant le vote d'une majorité de tous les membres élus, pour passer des ordonnances appropriant plus de mille piastres.

La résolution autorisant le contrôleur à vendre à l'encan le contrat pour la confection d'un chemin planchéié sur les Champs-Elysées, est lue et, sur motion, référée au comité des rues et débarcadères.

La résolution autorisant le trésorier à payer à J. Armstrong $591 37 est lue et, sur motion, référée au comité des réclamations.

La résolution autorisant l'émancipation de divers esclaves est lue et référée au comité judiciaire.

La résolution suivante, présentée à la dernière séance du Conseil des Assistants-Aldermen, est appelée comme étant à l'ordre du jour :

Résolu que le voyer soit et demeure autorisé à émettre un certificat à Thomas Hynes, pour le pavage fait par lui sur la rue Façade de la Levée, pourvu que le dit Hynes consente à diminuer la somme de deux cent-cinquante piastres, montant de l'amende qui lui est imposée, au lieu de la peine de cinq mille piastres, à laquelle il est sujet d'après son contrat.

M. Place demande à effacer après les mots "consente à diminuer la somme de" les mots "deux cent-cinquante piastres, montant de l'amende imposée, au lieu de" —Rejeté par le vote suivant :

Oui—MM. Heermann, Leeds, Nixon, Place, Shaw, Stetson et Watkins—7.

Non—MM. Bailey, Eustis, Mackey, Sieweresen, Sykes, Watkins et Willson—7.

M. Mackey demande l'ajournement—Rejeté.

Sur quoi M. Mackey quitte la salle du Conseil, et le sergent-d'armes étant allé le chercher, revint dire qu'il ne veut pas venir.

En conséquence, faute de quorum, le Conseil s'ajourne. WALTER H. PETERS, Secrétaire.

JOSEPH H. MOORE, Commission Merchant, No. 106 Poydras street, New Orleans. W

JOHN MCRAE. DALMEIDA COFFMAN.
MCRAE & COFFMAN, Cotton Factors, Commission and Forwarding Merchants, No. 98 Gravier street, New Orleans. 1y.W

S. P. JONES, Attorney and Counsellor at Law, Menefee, Dodge-Island, La., will practice in the District Courts of the parishes of Natchitoches, Sabine, Desoto and Caddo. References: To the Attorneys of the 10th and 17th Judicial District. W

W. W. LEVERICH. R. H. LEVERICH.
LEVERICH, WM B. & CO., Cotton Factors and Commission Merchants, No. 94 Old Levee, New Orleans. 1y.W

H. G. ANDERSON. R. H. METCALF.
ANDERSON & METCALF, Commission and Forwarding Merchants, No. 79 St. Charles street, New Orleans. 1y.W

UNITED STATES TIMBER AGENT.—The undersigned having been appointed AGENT FOR THE PRESERVATION OF TIMBER, GIVE OAK AND OTHER TIMBER GROWING ON THE PUBLIC LANDS, will vigorously prosecute all violations of the law by trespassers. All communications to be addressed to No. 38 CARONDELET STREET, NEW ORLEANS, OR TO BATON ROUGE.
mh5 W3t T. B. THORPE, U. S. Timber Agent.

MISSISSIPPI SPRINGS.—The undersigned have rented the MISSISSIPPI SPRINGS for a term of years. The establishment is undergoing the much required repairs, and will be ready for the reception of visitors on the 1st of May. They have also secured the services of Capt. HEATHAY, late of the Lake Providence Hotel, whose reputation as a host and hostess is sufficient to insure for the establishment a share of public patronage, and to render it a desirable summer retreat. The virtues of the Waters are too well known to need a comment.

These SPRINGS are situated in Hinds county, Miss., ten miles West of Jackson, six miles South of Clinton, five miles East of Raymond, and three miles North of Mount Helena.

HACKS are always in readiness to convey visitors to the Springs from the Depots of the Jackson and Clinton and Raymond.

RATES OF BOARD PER MONTH:
WEEK $20 00
DAY 10 00
mh14 W3 SANFORD & WILSON.

THE WEST PASCAGOULA HIGH SCHOOL, V. C. SPENCER, A. B., Principal, for numbered on its list the last year more than Fifty Boarding Pupils, and has accommodations for at least One Hundred.

In addition to the present facilities for improvement, a great step of the WESTERN MILITARY INSTITUTE proposes, the Cabinet or Entry additional Cadets to second sessions to the 15th of March, to unite with a MILITARY DEPARTMENT, in which will be taught and usually taught in such Schools as intended to with military and general expense. Annual Expenses (Students furnishing Mattresses and Bedding)..... $150

THE FEMALE SEMINARY.

Miss AUGUSTA M. KENT, Principal, Miss S. H. KENT, Teacher of Music, to whom is extended patronage of the High School, which affords an opportunity for those who wish to send Brothers and Sisters where they may be educated under each other. Forty Pupils can be received here. The location of this institution is the best and most healthy place on the Sea Coast between New Orleans and Mobile.

Applications for admission to either department can be addressed to the undersigned, Pascagoula, High School, Miss.
mh22 3mW 1e23 H F. A. KENT, Superintendent.

COOPER'S WELL, Hinds County, Miss. Situated thirteen miles South-west of Jackson, the State Capital, and, by reason of its salubrious climate, is the resort of Raymond, within four miles of the Well, where Hacks are in readiness to convey passengers to the Well.

The celebrated Mineral Water Well is open at all seasons of the year for the reception of visitors. The water is adapted to chronic cases, such as Dyspepsia, Liver Complaint, Dropsy, Rheumatism, Diabetes, Bronchitis, Catarrh, and general debility. In cases of Consumption use water in lieu of drinking.

TERMS.....
Boarding and Lodging to the Well, per day ..... $2 per week.
" " " 1st September 16
NAAN WILLIAMS, Proprietor.

The water can be had in five gallon decajoins, and one gallon and half gallon bottles, by the dozen, boxed up at Messrs. G. D. Mickel & Co., 83 Baltimore street, Baltimore.

Having made arrangements with the Physicians of the Well, Dr. Beauly & Kentucky, advice will be given to colored invalids as to the proper manner to use the water; and a Physician will be sent with them if desired and sight-tested for the cure of phthisis in the consumption of her parents, and in the case of the mother of her husband, and eighty-two old sex